

SOINS DE SANTÉ ET ASSURANCES

BRUXELLES Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site web officiel de Bruxelles <https://visit.brussels/en>
ULB Consultez notre page web pour plus d'informations ou pour prendre contact www.ulb.be

SOINS DE SANTÉ

En Belgique, l'assurance santé individuelle est obligatoire. Les étudiants ressortissants de l'UE qui ont une assurance santé doivent apporter un justificatif de cette assurance (la carte européenne d'assurance maladie). Vous pouvez demander cette carte auprès de votre caisse d'assurance maladie locale. Les citoyens de l'UE ne doivent généralement s'acquitter que d'un supplément.

Les étudiants hors UE doivent également être couverts par une assurance santé valable en Belgique. Il est vivement recommandé de souscrire une assurance privée avant de quitter votre pays d'origine. Vous avez également la possibilité de recourir au système d'assurance belge une fois sur place, qui vous couvrira pour la durée de votre séjour d'études.

Si votre pays d'origine ne possède pas de système d'assurance santé, vous devez vous inscrire à une mutuelle en Belgique ou souscrire une assurance santé privée. Ainsi, en cas de problème de santé, vous pourrez consulter un médecin et bénéficier du remboursement de la majeure partie des frais encourus.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Les étudiants de l'ULB sont automatiquement assurés en responsabilité civile pour l'ensemble de leurs activités universitaires.

ASSISTANCE MÉDICALE

Un service médical (médecine générale, médecine du sport, polyclinique) est à la disposition de la communauté universitaire au tarif fixé par l'INAMI (Institut national d'assurance maladie-invalidité), les consultations étant intégralement remboursées par la mutuelle.

www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/sante-et-bien-etre

En plus d'aider les étudiants à choisir leur parcours d'études, Psy-Campus, le service de consultation psychologique de l'ULB, accueille tous ceux qui ont des

difficultés à s'adapter à la vie étudiante ou qui sont en quête de bien-être. www.ssmulb.be/

Aimer à l'ULB est un centre de planning familial qui propose différents services médicaux, psychologiques et juridiques. Une équipe multidisciplinaire est à la disposition de toute personne qui rencontre des problèmes émotionnels ou sexuels, en toute confidentialité. www.aimerulb.be/

RAPATRIEMENT

Il est à noter que la mutuelle couvre les frais médicaux encourus en Belgique, mais ne vous rapatriera pas dans votre pays d'origine en cas de maladie ou d'accident. Il peut donc être souhaitable de souscrire également une assurance rapatriement dans votre pays d'origine. Nous vous recommandons dans ce cas d'être particulièrement attentifs aux conditions spécifiques (notamment au nombre de mois que vous pouvez passer à l'étranger).

ASSURANCE HABITATION

La plupart des contrats de bail stipulent que le locataire est tenu de souscrire une assurance habitation pour couvrir les dégâts qui pourraient être causés au logement et/ou à l'équipement fourni par le propriétaire. L'assurance habitation de base couvre également les dégâts causés par le feu, l'eau et les catastrophes naturelles.

L'assurance familiale, ou assurance en responsabilité civile, couvre les dommages matériels et corporels occasionnés à un tiers. Si la police à laquelle vous souscrivez inclut une protection juridique, vos intérêts seront également défendus si vous êtes vous-même victime d'un dommage.